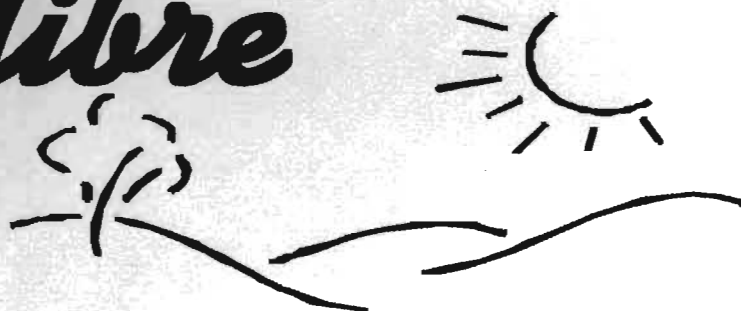


Temps libre

Bulletin d'information
des retraité(e)s de l'UQAC



Numéro 1

Août 1999

Message du président

Cher(e)s ami(e)s,

Nous avons plusieurs informations et nouvelles à vous communiquer et nous avons décidé de le faire par ce premier numéro du "Temps libre"; votre bulletin d'information qui paraîtra annuellement ou selon les besoins.

Comme vous le constatez, votre Association est toujours bien vivante; grâce à l'excellent travail de votre conseil d'administration, de votre support, de celui des divers syndicats de l'UQAC et du Rectorat.

Vous trouverez dans ce premier numéro de nombreuses informations sur les activités passées et futures de votre association; entre autres:

- l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale;
- le résumé des activités de l'année 1998-99;
- une proposition de modification des statuts et règlements;
- une proposition d'adhésion à la Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ);
- des informations sur le dossier des assurances pour les retraités de plus de 65 ans;
- autres informations...

Nous aimerions discuter avec vous de ces points ou de tout autre sujet de votre intérêt lors de l'assemblée générale.

Bonne lecture et longue vie à "Temps libre"

Rodrigue Saint-Laurent,
président de l'ARUQAC

Mot du recteur

La direction de l'Université applaudit cette initiative de l'ARUQAC de publier un bulletin d'information à l'intention de ses membres. Sans aucun doute, ce moyen contribuera à assurer un lien plus étroit et continu entre les membres de l'Association et la communauté universitaire.

C'est un autre signe de vie et un exemple de dynamisme que l'ARUQAC nous donne. Je souhaite donc longue vie à ce bulletin. Je profite également de cette occasion pour saluer amicalement tous les membres de l'Association, plus spécialement ceux qui viennent de joindre ses rangs.

Je dis avec conviction que votre association est le prolongement essentiel de la communauté universitaire, sa mémoire vivante si nécessaire au moment de souligner le trentième anniversaire de notre établissement.

Bernard Angers, recteur

Sommaire

	Page
Message du président	1
Mot du recteur	1
Fédération des retraités de l'UQ	2
Fréquentez votre local	3
Service de santé de l'UQAC	3
Stationnement sur le campus	4
Activités sociales	4
Nouveaux membres	4
Avis de convocation	5
Comment se rendre chez Pauline et Paul-H	5
Projet de modification des Statuts	5
Caisses de retraite	9
Assurances collectives	10

Un mot de la Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ)

C'est avec plaisir que j'ai accepté la demande de l'Association des retraités de l'Université du Québec à Chicoutimi à l'effet d'écrire un article dans le nouveau bulletin d'information de l'Association pour présenter la nouvelle Fédération des retraités de l'Université du Québec.

Les représentants des associations de retraités du réseau de l'Université du Québec, réunis en assemblée, le 17 mars dernier, ont fondé la Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ). Cette Fédération a vu le jour en bénéficiant de la collaboration de l'Université du Québec et d'une aide financière accordée par l'UQ.

Cette Fédération a été mise sur pied pour contribuer activement à la mise en commun des préoccupations à incidences collectives visant l'amélioration des conditions de vie des retraités de l'Université du Québec et, plus particulièrement, pour représenter les associations membres auprès des instances appropriées du réseau de l'UQ dans des domaines d'intérêt commun, notamment en ce qui concerne les régimes d'assurances collectives et les régimes de retraite, et ce, en respectant l'autonomie des associations membres de la Fédération. Comme vous le savez sans doute, les dossiers des assurances collectives des retraités de plus de 65 ans et de l'utilisation des surplus du régime de retraite notamment pour les retraités qui ont pris leur retraite avec une réduction actuarielle pour retraite anticipée constituent des enjeux importants pour les retraités. Nous y reviendrons plus loin.

Afin d'atteindre les buts qu'elle s'est fixés, la Fédération compte obtenir la collaboration des différentes composantes du réseau et souhaite entretenir des relations de partenariat tant avec l'Université du Québec et la direction de ses établissements, qu'avec les syndicats et les associations d'employés.

Lors de l'assemblée de fondation, cinq associations de retraités parmi les six du réseau ont adhéré à la Fédération:

- l'Association des retraités de l'UQTR (non enseignants),
- l'Association des professeurs retraités de l'UQTR,
- l'Association des retraités de l'UQAR,
- l'Association des employés retraités de l'UQAM,
- l'Association des professeures et professeurs retraités de l'UQAM.

Nous espérons que d'autres associations de retraités se forment et adhèrent à la FRUQ. En ce sens, la Fédération a déjà établi des contacts avec les retraités de la plupart des établissements où il n'y a pas encore d'association de retraités pour les aider, s'ils le désirent, à se former en association. Dans plusieurs de ces établissements des retraités sont déjà en voie de se former en association.

Assurances collectives pour les retraités de 65 ans et plus

L'an dernier, le Comité de travail sur l'intégration des 65 ans et plus aux assurances collectives, un sous-comité du Cartel intersyndical sur les régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC), présidé par monsieur André Leblond, président du SPPUQAC, et auquel participaient des représentants des associations de retraités du réseau de l'UQ, a demandé à l'Université du Québec qu'une étude actuarielle soit réalisée pour analyser les coûts, à court et long termes, d'une complète intégration des retraités de l'Université du Québec de 65 ans et plus aux régimes d'assurance-accident-maladie et d'assurance-vie présentement en vigueur. En octobre dernier, l'Université du Québec acceptait qu'une telle étude soit réalisée et financée à même les frais de gestion du Comité réseau sur les assurances collectives. Cette étude a été complétée en février dernier et remise à la Fédération. D'autre part, dès sa fondation, la Fédération a mis sur pied un Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite (CARR) qui a pris la relève du comité de travail formé l'an dernier par le CIRRAC.

Selon cette étude actuarielle, l'intégration des retraités de 65 ans et plus aux régimes d'assurance-accident-maladie et d'assurance-vie amènerait une augmentation non négligeable des primes pour les personnes couvertes actuellement par ces régimes d'assurance soit les employés et les retraités de moins de 65 ans ainsi qu'une augmentation significative de la contribution de l'Université du Québec.

Depuis le début de cette étude, le CARR, sous la présidence de Monsieur J-Claude Lainesse, vice-président à la trésorerie et aux affaires courantes de la Fédération, analyse en profondeur les données de l'étude et travaille à l'élaboration de différentes hypothèses visant à réduire l'impact de cette intégration sur les primes des employés et sur la contribution financière de l'UQ. Des propositions seront soumises dans les prochains mois aux →

associations de retraités membres de la Fédération et, le cas échéant, aux syndicats et à la partie patronale.

Amélioration des prestations de retraite (RRUQ) de certains retraités

Au cours de la dernière année, les associations de retraités du réseau avaient demandé de bonifier la rente de certains retraités en utilisant les surplus actuariels du Régime de retraite de l'UQ. Cette bonification visait l'ensemble des retraités qui, dans le passé, n'auraient pas profité de programmes d'incitation à la retraite ou de l'assouplissement de pénalités actuarielles ni de congés de prime.

En octobre dernier, une entente est intervenue à la Table réseau de négociations à l'effet de demander une étude actuarielle visant à quantifier le coût de certaines améliorations au Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ). À la suite de cette étude, le 9 avril dernier, le Comité des assurances collectives et les régimes de retraite de la Fédération s'adressait au CIRRAC ainsi qu'à la partie patronale via monsieur Michel Leclerc, vice-président à l'administration de l'UQ, pour demander l'élimination de la réduction pour retraite anticipée dans le cas des retraités actuels, selon l'une des formules étudiées par la firme d'actuaire. À sa réunion du 16 avril, le CIRRAC mandatait son porte-parole pour défendre cette demande des retraités à la Table réseau de négociations. Le 6 mai, les 3 membres du comité exécutif de la Fédération rencontraient le vice-président à l'administration de l'UQ, monsieur Michel Leclerc, pour, entre autres, lui justifier cette demande. Au moment où ces lignes sont écrites, les négociations se poursuivent.

D'autre part, la Fédération a demandé d'être représentée au CIRRAC à titre d'observateur pour y représenter les intérêts des retraités à propos des assurances collectives et du régime de retraite de l'UQ. Cette demande a été mise à l'ordre du jour de la réunion du CIRRAC du 13 mai 1999 où la Fédération était représentée par Raymond Desjardins et Jean-Claude Lainesse. La proposition a été acceptée aux conditions suivantes:

- 1- La Fédération est acceptée au CIRRAC à titre de membre observateur pour 2 ans;
- 2- Il n'y aura pas de cotisation à payer au CIRRAC, mais en retour, celui-ci ne rembourse pas nos frais de participation;



3- Le CIRRAC ne nous représente pas et ne se considère pas comme le porte-parole de la Fédération;

4- La Fédération peut y déléguer 2 personnes.

Cette présence au CIRRAC nous apparaît très importante parce qu'elle permettra aux représentants de la FRUQ de suivre l'évolution de vos régimes de retraite et d'assurances collectives et surtout de faire valoir votre point de vue directement auprès des syndicats quand des négociations doivent s'engager pour en changer ou en améliorer les conditions.

Dans ces dossiers, la Fédération sera d'autant plus forte et influente si elle regroupe les associations de retraités de tous les établissements du réseau. En ce sens, je vous invite donc ardemment à rejoindre notre nouvelle Fédération. Nul doute que la présence de votre association au sein de la FRUQ contribuera à enrichir nos débats et à renforcer les positions de la Fédération dans la défense des intérêts de tous les retraités du réseau de l'Université du Québec.

Raymond Desjardins, Président
Fédération des retraités de l'Université du Québec



Fréquentez votre local.

L'UQAC a mis à la disposition de notre association un local avec salle de réunion attenante. Tout retraité peut s'y rendre travailler, rencontrer des collègues et même y naviguer sur Internet.

En effet, on peut utiliser deux ordinateurs qui sont effectivement branchés sur le grand réseau de communication.

Ce local est situé au Pavillon principal, local 2-744; au téléphone 545-5011 poste 5530. Pour y avoir accès, on demande la clef au service de la sécurité.

A ce local, pendant l'année scolaire, si vous le désirez, chaque jeudi, de 10 h à 12 h, après entente avec Raymond Lebeuf, vous pouvez vous initier au réseau Internet. Voilà un autre excellent service imaginé par votre association.



Accès au Service de santé

Les retraité(e)s ont accès, au même titre que les employés réguliers, aux soins bienveillants de l'infirmière du Service de santé.

La toujours souriante Françoise vous attend.



Stationnement sur le campus.

On sait tous que, depuis quelques années, le stationnement, au campus de l'UQAC, est à péage. Mais ce qu'on ignore, la plupart du temps, c'est que les retraités peuvent "s'abonner" à ce service à un véritable prix d'ami.

En effet, il y a entente avec l'Université à ce sujet. On n'a qu'à s'adresser à la réception du Pavillon sportif. On s'identifie comme retraité et alors, pour la modique somme de 10\$ par année, on peut stationner en tout temps, sans risquer d'encourir une contravention.

Avis aux intéressés!



Activités sociales.

Êtes-vous satisfaits du travail de votre comité des activités sociales? Nous, nous le sommes.

Nous étions plus de 60 personnes au party de Noël où l'atmosphère était merveilleuse. La soirée était bien organisée. Un gros merci à Jeannine Vaillancourt, notre responsable de la soirée. Des remerciements également à l'UQAC qui nous a prêté un magnifique local: "le Salon André Desgagné".

Cette année, nous avons eu cinq déjeuners-causeries à l'hôtel Chicoutimi. Nos invités: sa majesté le roi Denys Premier, madame Lorraine Couture, messieurs Ghislain Bourque, André Francoeur et Gilles Lemieux ont intéressé grandement nos membres et nous les remercions du fond du cœur. Nous aurions aimé avoir une plus grande participation, mais nous comprenons que les retraités sont bien occupés.

Pour l'an prochain, nous avons pensé, avec l'arrivée du 21e siècle, à vous présenter 5 conférences sur un sujet bien spécial; la spiritualité. On se doit de nos jours, de prêter une oreille attentive à ceux qui vivent autour de nous. Se pourrait-il que la route du paradis ne soit pas réservée à une seule religion? Nous pensons inviter un conférencier pour chacune des religions ou groupe religieux: catholicisme, bouddhisme, mormonisme, islamisme et témoins de Jéhovah. Nous aimerions connaître vos idées sur ce sujet. Un petit voyage en train (Montréal - New-York) vous intéresse? Nous aimerions le savoir.

Programme prévu pour l'an prochain:

- Party de Noël: 3 ou 10 décembre.
- Déjeuners-causeries: Octobre, novembre, janvier, mars et avril
- Voyage en train (possiblement à Pâques)

Votre comité des activités sociales.

Paul-H Bergeron,
Régis Boucher et Jeannine Vaillancourt



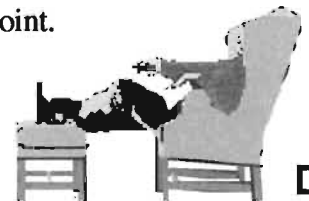
L'ARUQAC S'ENRICHIT DE NOUVEAUX MEMBRES

Notre association vient d'accroître le nombre de ses membres avec l'arrivée, en mai dernier, d'un nouveau contingent d'employés de l'UQAC qui, à leur tour, ont opté pour des vacances prolongées. En tout, vingt et une personnes ont choisi volontairement cette voie royale du loisir perpétuel. Elles proviennent de toutes les catégories de personnel, comme on peut s'en rendre compte par la liste qui suit:

Paul Beaumont, coordonnateur; sc. éc. et adm.
Serge Boily, technicien en arts plastiques;
Brigitte Boisvert-Imbeault, commis senior aux acquisitions; bibliothèque
Conrad Chrétien, technicien de laboratoire;
Normand Côté, vice-recteur à l'administration et aux finances;
Yves Faucher, professeur, sciences appliquées;
Jean-Pierre Fortin, préposé aux installations et au matériel sportif;
André Gagnon, agent de gestion financière;
Francine Grondin, responsable des relations de travail
Gérard Guérin, professeur, info-maths;
Yvan Harvey, technicien en aménagement assisté par ordinateur;
Richard Lechasseur, technicien de laboratoire;
Diane Morel, technicienne en administration (centre d'Alma);
Paul Pilisi, professeur, sciences humaines;
Ronald Rioux, technicien, production audiovisuelle;
Hélène Roy, professeure, arts et lettres;
Yves Saint-Gelais, professeur, arts et lettres;
France Tchernoff, secrétaire, sc. humaines;
François-Léo Tremblay, concepteur-graphiste;
Germain Tremblay, resp. réception, Immeubles et Équipements;
Marie-Claude Bussièrès-Tremblay, coordonnatrice, Etudes de 1er cycle

Au nom de tous les membres de notre association, nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue dans nos rangs. Nous ajoutons nos vœux pour une retraite agréable et profitable.

A l'occasion de l'assemblée générale annuelle de septembre, l'Association les accueillera officiellement, notamment en assumant le coût de leur repas et celui de leur conjoint.





Association
des retraité(e)s
de l'UQAC

Avis de convocation

L'assemblée générale annuelle de notre association, l'ARUQAC, aura lieu le **16 septembre 1999 à compter de 10 heures, en la résidence de Pauline et Paul-H Bergeron de Saint-Charles-de-Bourget.**

Horaire des activités de la rencontre;

- 10 h Mot de bienvenue
- 11 h Hommage au ou à la retraité(e) de l'année
- 11 h 30 Dîner au coût de 12,00\$
- 13 h Assemblée générale

Ordre du jour

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 septembre 1998
3. Rapport du président
4. Rapport du trésorier
5. Projet d'activités à venir
6. Modification des Statuts et règlements
7. Projet d'adhésion à la fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ)
8. Assurances collectives
9. Affaires nouvelles
-
-
-
10. Élection du C.A. 1999-2000
Mandats terminés:
Jean Coutu,
Rodrigue St-Laurent.

11. Levée de l'assemblée

Nous comptons sur votre présence

Rodrigue St-Laurent.
Président de l'ARUQAC

N.B.:

Les nouveaux retraité(e)s seront nos invités d'honneur et l'Association assumera le coût de leur repas et celui de leur conjoint.



Comment se rendre chez Pauline et Paul-H.

- Prendre le boulevard Saguenay, direction Arvida.
- Au feu de circulation, passé Arvida, tourner à droite en direction du pont d'aluminium.
- Après le pont, prendre la direction de Saint-Léonard (à gauche à la sortie du pont).
- Filer sans se décourager jusqu'à une station d'essence Irving.
- Tourner à gauche (route du village) vers Saint-Charles.
- Rendu au village, tourner à gauche.
- Descendre la côte, prendre la 2e entrée à droite.

Aidez-nous à vous aider

Soyez membre actif de votre Association

C'est facile et peu coûteux

Payez votre cotisation annuelle de 10\$

Projet de modification aux statuts et règlements

* **Considérer, dans ce texte, les caractères gras comme les modifications proposées.**

* **Considérer, dans ce texte, les noms masculins comme des mots épiciens.**

ARTICLE 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.01 Nom

L'association des retraité(e)s de l'Université du Québec à Chicoutimi (ARUQAC) est un organisme apolitique, non confessionnel et à but non lucratif.

1.02 Siège social

Le siège social est situé à l'Université du Québec à Chicoutimi, 555, boulevard de l'Université, Chicoutimi, G7H 2B1.



ARTICLE 2 OBJECTIFS ET MOYENS

- 2.01 Les objectifs de l'Association sont:**
- de favoriser le bien-être individuel de ses membres;
 - de protéger les intérêts et défendre les droits de ses membres;
 - d'établir une liaison permanente avec l'UQAC et favoriser le développement de celle-ci;
 - de maintenir et développer les liens d'amitié et d'entraide chez les retraités.
- 2.02 Moyens**
L'Association se donnera les moyens les plus adéquats pour atteindre ses objectifs particulièrement:
- en profitant des ressources et des compétences de tous ses membres;
 - en collaborant avec d'autres organismes appropriés;
 - en joignant, s'il y a lieu, d'autres associations de retraités (regroupement, fédération, etc ...)
 - en adoptant tout moyen jugé opportun à l'atteinte des objectifs.

ARTICLE 3 MEMBRES

- 3.01 Membres réguliers:**
Sont membres, tous les anciens employés réguliers de l'UQAC et les conjoints ainsi que les anciens employés contractuels ou de projets spéciaux de l'UQAC (employés de recherche ou autres...) qui en font la demande officielle au Conseil d'administration
- 3.02 Membres actifs:**
Devient membre actif celui ou celle qui s'acquitte de la cotisation annuelle déterminée par l'assemblée générale.
- 3.03 Membres honoraires:**
Des membres honoraires peuvent être nommés par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

ARTICLE 4 CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 4.01 Composition du Conseil d'administration:**
- L'Association est régie par un Conseil d'administration (C.A.), composé de sept (7) administrateurs choisis parmi les membres actifs:
 - un président,
 - un vice-président,
 - un secrétaire,
 - un trésorier,
 - et trois conseillers,
- 4.02 Quorum du Conseil d'administration**
Le quorum des réunions du C.A. est de 4 membres. Lors d'une vacance, les membres du conseil d'administration voient à combler cette dernière dans les meilleurs délais.
- 4.03 Mandat du Conseil d'administration**
- Le Président:
- assume la surveillance générale de l'administration;
 - convoque et préside les Assemblées générales et les réunions du Conseil d'administration;
 - signe, avec le Secrétaire, les procès-verbaux dûment adoptés par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration;
 - signe tout document qui engage la responsabilité de l'Association;
 - exprime un vote prépondérant en cas d'égalité des voix aux Assemblées générales et au Conseil d'administration.
- Le Vice-président:
- seconde le Président dans l'accomplissement de ses fonctions;
 - remplace le Président en cas d'absence et agit en son nom;
 - accomplit toute autre fonction que lui confie le Conseil d'administration.
- Le Trésorier:
- assume la garde des fonds de l'Association et des livres de comptabilité;
 - dépose dans une institution financière déterminée par le Conseil d'administration les fonds de l'Association;



- signe, avec la ou les personnes désignées par le Conseil d'administration, les chèques émis par l'Association;
- présente un rapport trimestriel au Conseil d'administration et un rapport annuel à l'Assemblée générale;
- remplit toute autre fonction inhérente à sa charge ou que lui confie le Conseil d'administration;

Le Secrétaire:

- prépare, à la demande du Président, les avis de convocation des Assemblées générales et des réunions du Conseil d'administration et en rédige les procès-verbaux;
- tient à jour la liste de tous les membres en règle de l'Association
- assure la garde du livre des procès-verbaux et des registres de l'Association;
- remplit toute autre fonction inhérente à sa charge ou que lui confie le Conseil d'administration.

Les directeurs:

- remplissent toute tâche que leur confie le Conseil d'administration.

**ARTICLE 5
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

5.01 Mandat de l'assemblée générale:

- l'assemblée générale des membres exerce les pouvoirs de l'autorité première;
- elle décide de tout amendement aux présents règlements;
- l'assemblée peut également voter sa dissolution et disposer de ses biens;
- elle choisit ses administrateurs (conseil d'administration) lors de l'assemblée générale. Cependant, le nouveau conseil élu détermine le rôle et les responsabilités de chacun de ses membres.

5.02 Quorum de l'assemblée générale:

Le quorum de l'assemblée générale est constitué des membres présents.

5.03 Date de l'assemblée générale:

L'assemblée générale est tenue si possible durant le mois de septembre de chaque année.

5.04 Convocation à l'assemblée générale:

L'assemblée générale des membres sera convoquée par écrit au moins quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée générale.

**ARTICLE 6
EXERCICE FINANCIER**

L'exercice financier se termine le 31 août de chaque année. Le trésorier signe, avec la ou les personnes désignées par le Conseil d'administration, les chèques émis par l'Association

**ARTICLE 7
COMITÉS**

Le Conseil d'administration peut, en tout temps, former des comités pour faciliter l'administration des affaires de l'Association ou pour étudier toute question pertinente aux objectifs de l'Association.

Ces comités relèvent du Conseil d'administration et ne peuvent engager l'Association ou effectuer des dépenses en son nom sans l'approbation du Conseil d'administration.

L'Association compte trois (3) comités statutaires dont les mandats sont définis en annexe:

- le Comité des communications;
- le Comité des activités sociales;
- le Comité de solidarité.

**ARTICLE 8
ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS**

Les modifications aux statuts et règlements entrent en vigueur dès leur adoption par l'assemblée générale.

Modifications adoptées lors de l'assemblée générale du



ANNEXE 1

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

But

- Renseigner les membres de l'association, le personnel de l'UQAC et le public en général sur les activités et les réalisations de l'ARUQAC.

- Accroître l'intérêt pour l'association.

Fonction

- Accueillir les nouveaux membres.

- Faire parvenir aux membres de l'association, au responsable de UQACTualité et à l'occasion aux médias d'information, les nouvelles, les articles et des photos concernant les activités de l'association.

Responsabilités

- Préparer une pochette d'information ou le bulletin d'information de l'Association.

- Rédiger des articles, des comptes rendus d'activités ou des projets à réaliser.

- Obtenir les services d'un photographe lors des activités qui vont faire l'objet d'articles.

- Photographier les membres du C.A.

- Transmettre les documents au secrétariat pour traitement et diffusion.

COMITÉ DES ACTIVITÉS SOCIALES

But

Organiser des activités, sociales, culturelles ou récréatives, qui peuvent plaire au plus grand nombre possible de retraités de l'UQAC.

Fonction

- Préparer un calendrier de diverses activités pour l'année en cours.

- Obtenir la collaboration des membres pour l'organisation et le bon déroulement des activités.

Responsabilités

- Consulter les membres et choisir des activités à réaliser,

- Répartir et exécuter les tâches suivantes:

- 1- Publicité, invitations spéciales, photographies;
- 2- Réservations;
- 3- Musique;
- 4- Réception des invités, vestiaire;
- 5- Décoration de la salle;
- 7- Repas: menu, boissons, service;
- 8- Transport;
- 9- Sécurité, premiers soins;
- 10- Autres...

COMITÉ DE SOLIDARITÉ

Buts

A- Supporter les membres lors des événements malheureux ou souligner les événements heureux.

Fonction

- Informer les membres quand l'un d'eux tombe malade ou décède.

- Souligner l'anniversaire de naissance des membres actifs.

Responsabilités

- Offrir aux membres l'aide jugée nécessaire.

- Envoyer une carte de bonne fête ou offrir par appel téléphonique les voeux d'anniversaire.

- En cas de maladie:

1) Membre régulier:

Envoi d'une carte de prompt rétablissement .

2) Membre actif:

Visite et remise d'une carte de prompt rétablissement .

- En cas de décès:

1) Membre régulier:

Visite au salon mortuaire.

Dépôt d'une carte de sympathie.

2) Membre actif:

Visite au salon mortuaire.

Dépôt d'une carte de sympathie.

Don fait à la "Fondation de ma vie" de l'Hôpital de Chicoutimi.

Assistance aux funérailles.

3) Père ou mère d'un membre actif:

Visite au salon mortuaire.

Dépôt d'une carte de sympathie.

4) Frère ou soeur d'un membre actif:

Envoi d'une carte de sympathie.

5) Membre du personnel de l'UQAC:

Dépôt d'une carte de sympathie.

Assistance aux funérailles.



B- Apporter une aide professionnelle ou technique.

Objectif

Apporter une aide ponctuelle aux retraités qui en font la demande et leur donner des conseils pratiques ou les orienter vers un ou une spécialiste externe.

Sujets

Conseils:

Achat ou utilisation:

- Appareil photo;
- Caméscope;
- Chaîne stéréophonique;
- Micro-ordinateur;
- Logiciels, Internet;...autres...

Renseignements:

- Impôt;
- REER ou FERR;
- Placements;
- Achat de condo;
- Séjour dans le sud;
- Activité physique;
- Loisirs;
- Médecine douce;... autres ...

Procédures

- 1) Contacter l'un des membres du Comité de solidarité ou du CA de l'ARUQAC.
- 2) Ce dernier vous mettra en contact avec la personne ressource la plus compétente parmi les retraités ou retraitées de l'UQAC
- 3) La personne ressource vous donnera le conseil désiré ou vous orientera vers un spécialiste externe

Coût des consultations

Les consultations auprès d'une personne ressource (retraité de l'UQAC) sont gratuites.

Les consultations peuvent se faire par téléphone ou par rencontre privée.

Les consultations auprès des spécialistes externes sont aux frais de la personne qui consulte.

Confidentialité

Toutes les consultations sont confidentielles à toutes les étapes de la procédure.

Caisses de retraite

Une alliance des associations de retraités a été formée l'an dernier dans le but de défendre les droits de ses membres.

Trois regroupements forment actuellement l'Alliance:

- Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec (6 000 membres)
- Association québécoise des retraités des secteurs publics et parapublic (16 000 membres)
- Association des retraités de la ville de Montréal (5 000 membres).

L'Alliance a organisé un colloque à Montréal, samedi, 15 mai 1999, sur l'utilisation des surplus des caisses de retraite.

Quelques grands principes se dégagent de cette rencontre:

- La part de l'employeur, dans nos caisses de retraite, fait partie de notre salaire global à titre d'avantages sociaux. Par conséquent, nous avons un droit de regard sur l'utilisation de notre salaire.
- Une des raisons des surplus des caisses des régimes de retraite vient de la non indexation de plusieurs rentes de retraite (la CARRA n'indexe pas les années de travail après 1982).

L'Alliance espère augmenter le nombre de ses membres et il est possible que la FRUQ y adhère pour représenter les retraités de l'UQ.

L'Alliance veut multiplier les pressions auprès du Gouvernement pour faire modifier la loi actuelle sur la présence des retraités à la gestion des caisses de retraite.

L'objectif final vise à obtenir une parité de représentation au comité de gestion; alors qu'avec la loi actuelle un seul représentant fait partie de ce comité.

Ce dossier est à suivre avec beaucoup d'intérêt.

*N'oubliez pas votre
assemblée générale
annuelle*

16-9-99

ASSURANCES POUR LES PERSONNES AGÉES DE PLUS DE 65 ANS.

Les assurances-maladie et médicaments, pour les personnes retraitées de plus de 65 ans, sont un problème qui préoccupe actuellement les divers groupes de retraités. La Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ) a récemment formé un comité de travail pour analyser les diverses avenues afin de solutionner ce problème. Les solutions sont peu nombreuses, pour intégrer les retraités de plus de 65 ans au régime actuel qui protège les employés réguliers et les retraités de moins de 65 ans. Celles-ci nécessiteront de longues négociations en raison des nombreuses incidences monétaires.

Il est important pour bien comprendre ce problème de bien analyser la situation pour les

retraités. Actuellement, les retraités de moins de 65 ans continuent de participer aux assurances collectives de l'UQ avec la participation de l'employeur pour 50% de la prime. Les retraités de plus de 65 ans sont obligés, pour les médicaments, de participer au plan de la RAMQ. Pour les paramédicaux, ils doivent adhérer à l'Association québécoise des Retraités provinciaux (AQRP) afin d'être protégés par la Personnelle-Vie.

Afin de bien comprendre les diverses situations, nous vous présentons une étude préparée par monsieur Jean-Claude Lainesse de la FRUQ sur diverses hypothèses de protection individuelle et familiale (couple).

COÛT POUR UNE PERSONNE QUI NE FAIT AUCUNE RÉCLAMATION ANNUELLE

Protection	Retraité de moins de 65 ans		Retraité de plus de 65 ans	
	Individuelle	Familiale	Individuelle	Familiale
(1) Prime à Manuvie	355,10\$	781,20\$		
Cotisation AQRP			42,48\$	42,48\$
Prime à Person.-vie			221,16\$	400,44\$
Prime à RAMQ			175,00\$	350,00\$
Total	355,10\$	781,20\$	438,64\$	792,92\$
(2)	591,81\$	1302,00\$		

COÛT POUR UNE PERSONNE QUI RÉCLAME 1000\$ DE MÉDICAMENTS ET 500\$ DE PARA-MÉDICAUX

Protection	Retraité de moins de 65 ans		Retraité de plus de 65 ans	
	Individuelle	Familiale	Individuelle	Familiale
(1) Prime à Manuvie	355,10\$	781,20\$		
(3) Déductible de 10%	150,00\$	150,00\$		
Cotisation AQRP			42,48\$	42,48\$
Prime à Person.-vie			221,16\$	400,44\$
Déductible de 40%			200,00\$	200,00\$
Prime à RAMQ			175,00\$	350,00\$
(4) Franchise			100,00\$	200,00\$
(5) Déductible de 25%			250,00\$	250,00\$
Total	505,10\$	931,20\$	988,64\$	1442,92\$
(2)	741,84\$	1452,00\$		

**PRIME POUR UNE PERSONNE QUI RÉCLAME 2000\$ DE MÉDICAMENTS
ET 1000\$ DE PARA-MÉDICAUX**

Protection	Retraité de moins de 65 ans		Retraité de plus de 65 ans	
	Individuelle	Familiale	Individuelle	Familiale
(1) Prime à Manuvie	355,10\$	781,20\$		
(3) Déductible de 10%	300,00\$	300,00\$		
Cotisation AQRP			42,48\$	42,48\$
Prime à Person.-vie			221,16\$	400,44\$
Déductible de 40%			400,00\$	400,00\$
Prime à RAMQ			175,00\$	350,00\$
(4) Franchise			100,00\$	200,00\$
(5) Déductible de 25%			500,00\$	500,00\$
Total	655,10\$	1081,21\$	438,64\$	1892,92\$
(2)	891,84\$	1602,00\$		

- (1) L'employeur contribue pour le même montant .
- (2) Prime totale si l'employeur ne contribue pas.
La différence n'est pas de 50% parce que sur notre prime, on ajoute l'impôt sur la prime payée par l'employeur.
- (3) Remboursement des réclamations à 90% sans franchise.
- (4) Franchise avant le début du remboursement des réclamations.
- (5) Remboursement à 75% après le paiement de la franchise.

Pour les retraités de plus de 65 ans, il est important de spécifier que les remboursements de la RAMQ sont beaucoup moins généreux que pour le groupe des moins de 65 ans avec la Financière Manuvie; franchise de 100\$ contre aucune et un déductible de 25 % contre 10%. Quant à la protection de la Personnelle-Vie il y a un déductible de 50% versus 10% pour Manuvie.

Le comité de la FRUQ travaille présentement à

trouver une solution acceptable pour tous afin d'intégrer les retraité(e)s de plus de 65 ans à la protection de la Financière Manuvie. La solution n'est pas facile car elle a des implications financières sur les primes des employés actifs de l'UQ, sur celles des retraités de moins de 65 ans ainsi que sur la contribution de l'ancien employeur: l'Université du Québec.

Nous vous informerons des futurs développements.

Coin de l'humour



Enigme

**Trois russes ont un frère en commun.
Quand ce frère meurt, les trois russes
n'ont alors plus de frère.
Comment est-ce possible?**

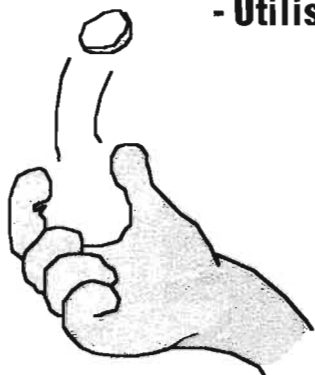
Solution à la dernière page



**Les retraité(e)s
de l'UQAC
comme l'ensemble
des retraités québécois
ont des problèmes communs...**

Mentionnons:

- Assurance-maladie et médicaments pour les plus de 65 ans;
- Utilisation des surplus des caisses des fonds de pension.



*Mets
les chances
de ton bord...*

**Nous avons besoin de toi comme tu as besoin de nous...
Deviens membre actif de ton Association; il n'en coûte que 10\$**

C'est important



*Association
des retraité(e)s
de l'UQAC*

**Solution de l'énigme: Les trois russes sont des femmes.
Si leur frère meurt, elles n'ont plus de frère**

Temps libre

Bulletin d'information officiel de
l'Association des retraité(e)s de l'UQAC
555, boulevard de l'Université,
Chicoutimi,
G7H 2B1

Une production du Comité d'information
Chicoutimi, août 1999
Rédaction: René Laberge
Éditique: Raymond Lebeuf